
De nouvelles constructions du bilinguisme dans les collectivités ultramarines françaises

Michel Launey*^{1,2}

¹Université Paris Diderot - Paris 7 (UPD7) – sedyl – 5 rue Thomas-Mann - 75205 Paris cedex 13, France

²Institut de Recherche pour le Développement (Guyane) – Université Paris Cité – France

Résumé

Avec l'affaiblissement de leur transmission intergénérationnelle, les langues régionales, aujourd'hui langues de France, sont absentes non seulement du fonctionnement de l'État, ce que garantit l'article 2 de la Constitution, mais aussi de toute la sphère publique. Cette attrition entraîne une évolution et une clarification de leur présence scolaire en la rapprochant de celle des langues étrangères. Les ambiguïtés de la loi Deixonne (Gardin 1975) sont ainsi levées par les programmes de langues vivantes étrangères et régionales de 2022, en passant par les circulaires Savary de 1982, où cette logique se faisait déjà jour. L'approche désormais adoptée est en effet celle d'enseignements de langue seconde, même si la parité horaire et l'immersion sont des options présentes, et si la revernacuralisation et l'émergence de néo-locuteurs sont des phénomènes qui attirent l'attention des chercheurs (Costa 2015). Pourtant, les langues des collectivités d'Outre-mer (54 des 75 langues de France dans le rapport Cerquiglini de 1999) bénéficient globalement d'une transmission plus résistante. Comme les recherches en sciences du langage et de l'éducation de ces dernières décennies décrédibilisent la doxa du bilinguisme nocif (Tabouret-Keller 2011), l'apprentissage du français par la " méthode directe ", qui excluait toute présence des langues premières (Puren 2004) est de plus en plus reconnue comme obsolète et contreproductive. On verra comment se développent, entre bienveillance et entraves institutionnelles, des dispositifs innovants, modulés à chaque contexte (Prudent, Tupin & Wharton 2005, Léglise & Migge 2007, Vernaudeau & Fillol 2009, Laroussi & Liénard 2011, Nocus, Vernaudeau & Paia 2014, Launey 2023), qui, par des activités en langue première, renouvellent la réflexion sur la construction du bilinguisme chez les enfants allophones.

Références bibliographiques :

- J. Costa "New speakers, new language...", IJSL n° 231, 2015, p. 127-145.
B. Gardin " Loi Deixonne et langues régionales ", Langue française n°25, 1975, p. 29-36.
F. Laroussi, F. Liénard (dir.) Plurilinguisme, politique linguistique et éducation : quels éclairages pour Mayotte ?, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2011.
I. Léglise, B. Migge (dir.) Pratiques et représentations linguistiques en Guyane, IRD Éditions, 2007.
I. Nocus, J. Vernaudeau & M. Paia (dir.) L'École plurilingue en Outre-mer PUR, 2014.
L. Puren L'école française face à l'enfant alloglotte, Thèse Paris III, 2004.
L.F. Prudent, F. Tupin, S. Wharton (dir.), Du plurilinguisme à l'école. Peter Lang, 2005.
J. Vernaudeau, V. Fillol (dir.), Vers une école plurilingue dans les collectivités française d'Océanie et de Guyane, Paris, L'Harmattan, 2009.

*Intervenant

A. Tabouret-Keller Le bilinguisme en procès, Lambert Lucas, 2011.

Mots-Clés: Français L2, Outre, mer français, langues de France